

L'ÉCO-CITOYEN



BULLETIN D'INFORMATIONS DU SIRTOM DE LA RÉGION FLERS-CONDÉ

N° 16 - NOVEMBRE 2016

Édito



Joyeux anniversaire!

Et oui, il y a maintenant 20 ans que les élus du Sirtom sous la présidence de Jean-Michel CORREYEUR ont mis en place le tri des déchets en apport volontaire ou en porte à porte.

Élus engagés, courageux et déterminés, ils ont permis de limiter les hausses de nos factures. Nous le savons aujourd'hui, sans le tri, le prix à payer serait beaucoup plus important. En 20 ans, nous avons parcouru beaucoup de chemin mais il nous reste collectivement et parfois individuellement des efforts à faire. Les résultats des dernières analyses de nos ordures ménagères nous montrent qu'il reste encore une part trop importante de recyclables. À l'image de la campagne menée depuis le début de l'année (avec de bons résultats), nous allons poursuivre nos actions pour nous améliorer. Nous nous apercevons que la pédagogie et la communication portent leurs fruits mais doivent être sans cesse renouvelées. Ce n'est pas uniquement l'affaire des élus mais bien l'affaire de tous. Bien trier, c'est important mais inciter son entourage à en faire de même est devenu indispensable. Nous avons notre rôle à jouer et chaque citoyen peut à sa façon participer à la sensibilisation de tous.

Happy Birthday Le Tri, continue de grandir et longue vie à toi!

Thierry AUBIN,
Président



20 ans du tri

1996-2016.
Il y a 20 ans, le Sirtom instaurait le tri des déchets sur son territoire. À cette occasion, participez au concours pour gagner des cours de cuisine (voir pages intérieures).



Que cachent nos poubelles?

Encore trop de déchets recyclables ou compostables.



Merci pour le verre!

Les emballages en verre commencent à disparaître de nos sacs d'ordures ménagères.

SIRTOM DE LA RÉGION FLERS-CONDÉ

10, rue Blin - 61100 FLERS

Tél.: 02 33 62 21 00 - Fax: 02 33 62 21 01

E-mail: contact@sirtom-flers-conde.fr

www.sirtom-flers-conde.fr

CONCOURS

« Les 20 ans du tri »

Chaque semaine, jusqu'à fin janvier, le Sirtom vous pose une question sur le tri pour gagner des cours de cuisine.

Pour en savoir plus:

www.sirtom-flers-conde.fr - f

N° Vert 0 800 00 49 34

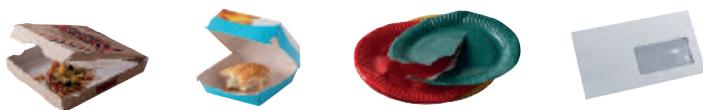
En 20 ans, les consignes de tri ont évolué...

Aujourd'hui, OUI ça se recycle:

Les bouteilles en plastique ayant contenu un corps gras n'influent pas sur le recyclage. Il suffit de bien les vider. N'oubliez pas de laisser les bouchons, ils sont eux aussi aujourd'hui recyclables.



Tous les cartons d'emballages ménagers ayant contenu des denrées alimentaires peuvent être triés, à condition de bien les vider de leur contenu.



Tous les papiers se recyclent à l'exception:

- des papiers d'hygiène (mouchoirs, essuie-tout, serviette en papier) et des papiers à usage ou à contact alimentaire,
- des papiers ayant subi des traitements chimiques les rendant impropres au recyclage (papier peint, photos, papier cadeau), qui sont à jeter dans le sac d'ordures ménagères.

... et certains gestes sont toujours les mêmes.

Bien que les centres de tri se soient modernisés, s'équipant de trieurs optiques pour un tri plus qualitatif et de meilleures conditions de travail, les déchets recyclables ne sont pas extraits des ordures ménagères brutes et doivent toujours être séparés par le geste de tri.

Par ailleurs, pour les plastiques, seuls les bouteilles et flacons se recyclent. Sur certains territoires, les consignes de tri concernent l'ensemble des plastiques. Ce n'est pas encore le cas pour les habitants du Sirtom.

C'est pourquoi nous vous invitons à consulter le guide du tri édité par le Sirtom pour connaître les modalités en vigueur sur notre territoire (disponible sur le site internet ou à l'accueil de nos bureaux à Flers).

20 ans de le Sirtom vou

Aujourd'hui, le tri est devenu le geste de protection de l'environnement, loin de « tout mélanger dans un trou » comme on l'entendait autrefois, vers un centre de tri. Les déchets triés sont recyclés et permettent de préserver les matières premières, eau, sources d'énergie.

En vingt ans, le tri effectué par les habitants a permis de



Bouteilles et flacons en plastique: 3500 tonnes



84 pulls en polaire par habitant

Emballages en carton: 9500 tonnes



523 boîtes à chaussures par habitant

Emballages en aluminium: 60 tonnes



1 vélo par flérien

Papier: 24000 tonnes



Le recyclage évite d'aller puiser des matières premières (bois, pétrole) et a des effets bénéfiques sur l'environnement, le geste quotidien de trier les déchets, et notamment permis de préserver:

- L'équivalent de la consommation annuelle en eau d'un habitant
- Assez d'énergie pour répondre au besoin annuel d'un habitant

tri sur le territoire, as dit merci et bravo!

vironnement le plus répandu chez les français. À juste titre
tend parfois dire, le Sirtom envoie ces déchets recyclables
permettent de préserver les ressources naturelles: matières

ngt ans,
s habitants du Sirtom
de recycler:

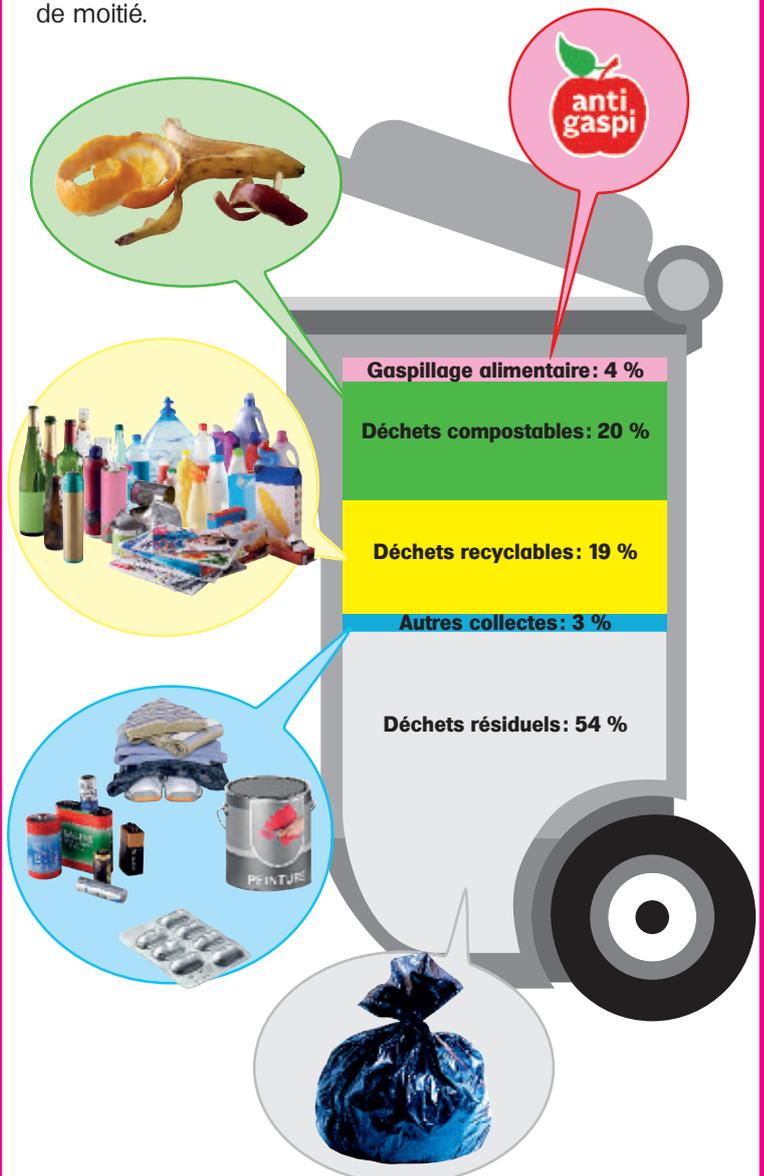


ois, minéral, pétrole, sable) dans la nature. Il a aussi d'autres
les 50 000 à 75 000 usagers du Sirtom pendant 20 ans a

de la ville d'Arras (41 000 personnes).
e la ville de Grenoble (160 000 habitants).

Déjà 20 ans, mais le tri a encore besoin de vous.

En mars 2016, des échantillons d'ordures ménagères que nous envoyons à l'incinération ont été prélevés et analysés. Il s'avère qu'il y a encore dans nos poubelles près de 20 % de déchets d'emballages et papiers qui, parce qu'ils ont été « mal » jetés, sont incinérés quand ils auraient pu être recyclés. En triant ou en compostant nos déchets, en fréquentant les déchèteries et en luttant contre le gaspillage alimentaire, on pourrait encore réduire le poids de nos poubelles, quasiment de moitié.



Résultats de l'analyse réalisée en mars 2016 sur des sacs
d'ordures ménagères envoyés en incinération.

Collecte d'amiante lié des particuliers



Lors des deux premières collectes organisées par le Sirtom, plus de 55 tonnes de plaques et morceaux d'amiante ont été récupérées et orientées vers un centre de traitement agréé.

Si vous détenez chez vous des morceaux d'amiante, prenez contact avec le Sirtom afin que nous puissions prendre la mesure de la nécessité d'organiser à nouveau des collectes.

Trier c'est bien, réutiliser c'est mieux

Pour les meubles, bibelots, textiles, vaisselle encore utilisables, pensez aux associations qui récupèrent et valorisent ces objets :

- La recyclerie Coup de Pouce-Solidaire à La Ferté-Macé pour les meubles, bibelots, jouets, vaisselle, électroménager...
- All Livres à Flers pour les livres.
- La Redingote à Flers et Aux Fringues à Condé-sur-Noireau pour les textiles.

Pour en savoir plus, contactez le Sirtom au **N° Vert 0 800 00 49 34**

Une septième déchèterie à Messei

La septième déchèterie du Sirtom est en construction à Messei et devrait ouvrir au 1^{er} semestre 2017. Principales nouveautés: des garde-corps préservant des chutes et des badges qui permettront d'en réserver l'accès aux usagers du territoire du Sirtom.

La chasse au verre



Depuis le 1^{er} janvier, le Sirtom s'est lancé dans une chasse au verre en laissant à leurs propriétaires les sacs d'ordures ménagères contenant des emballages en verre. S'il est trié, le verre est un matériau qui se recycle à 100 % et à l'infini.

Après 6 mois de contrôle qualité, les résultats sont très prometteurs. On peut estimer une augmentation de 3 kilos d'emballages en verre collectés par habitant et par an, soit une diminution dans les mêmes proportions dans les sacs d'ordures ménagères.

D'un point de vue économique, cet effort partagé des usagers et des services du Sirtom devrait permettre une économie annuelle de 50000 €. En effet, une tonne de verre coûte 12 € à la collectivité alors qu'une tonne d'ordures ménagères coûte 234 €.

Cette amélioration est le résultat de l'implication des agents de collecte et de communication du Sirtom, mais aussi des élus locaux et agents communaux et surtout des citoyens qui ont, pour la plupart, réagi positivement à la mise en place du dispositif. Le Sirtom les remercie tous et les invite à continuer ces bonnes pratiques.

LES DÉCHÈTERIES

Les déchèteries sont des espaces clos et gardiennés qui permettent d'évacuer dans de bonnes conditions les déchets non collectés en porte à porte par le service d'enlèvement des ordures ménagères. Le Sirtom compte six déchèteries.

CALIGNY

"Le Pont de Vère"

du 1^{er} avril au 30 septembre

du lundi au vendredi 9h > 11h45 - 13h30 > 18h45
le samedi 9h > 17h45 sans interruption

du 1^{er} octobre au 31 mars

du lundi au vendredi 9h > 11h45 - 13h30 > 17h45
le samedi 9h > 17h45 sans interruption

LA FERRIÈRE-AUX-ÉTANGS

Z.A. "Vircoq"

du 1^{er} avril au 30 septembre

les lundi, mercredi et vendredi 14h > 17h45
le samedi 9h > 12h45 - 13h15 > 17h45

du 1^{er} octobre au 31 mars

les lundi, mercredi et vendredi 14h > 16h45
le samedi 9h > 12h45 - 13h15 > 16h45

CONDÉ-SUR-NOIREAU

Z.A. "Charles Tellier"

les lundi, jeudi et vendredi

9h > 11h45 - 13h30 > 17h45
les mercredi 13h30 > 17h45

le samedi 9h > 11h45 - 13h > 17h45

LA CARNEILLE

"Le Hamel"

du 1^{er} avril au 30 septembre

le lundi 14h > 17h45

le vendredi 9h > 11h45 - 14h > 17h45
le samedi 9h > 12h45 - 13h15 > 17h45

du 1^{er} octobre au 31 mars

le lundi 14h > 16h45

le vendredi 9h > 11h45 - 14h > 16h45
le samedi 9h > 12h45 - 13h15 > 16h45

PIERRES

"Le Moulin"

le lundi 14h > 17h45

le vendredi 9h > 11h45 - 14h > 17h45
le samedi 9h > 12h45 - 13h15 > 17h45

TINCHEBRAY

Z.I. "La Madeleine Nord"

du 1^{er} avril au 30 septembre

les lundi, mercredi et vendredi
9h > 11h45 - 14h > 17h45

le mardi 14h > 17h45

le samedi 9h > 12h15 - 14h > 17h45

du 1^{er} octobre au 31 mars

les lundi, mercredi et vendredi
9h > 11h45 - 14h > 17h15

le mardi 14h > 17h15

le samedi 9h > 12h15 - 14h > 17h15

gros cartons
ferrailles

encombrants

déchets verts
gravats

huile de vidange

gros électro-ménager

écrans TV et ordinateurs
petit électro-ménager

déchets dangereux des ménages
piles et accumulateurs

batteries
diluants et solvants

cartouches
d'encre

